

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 2 septembre 2021.

L'an deux mille vingt et un et le deux septembre à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, BARBIER Philippe, CHARVET Marie-Laure, DESROCHE Henri, DUPERRAY Pauline, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, MOREL Serge, PIRODON Valérie RONDEAU Marlène.

Excusés : M. FERRAND John, PONCET Lionel.

Secrétaire de séance : Mme Agnès CHAUT-SARRAZIN.

Ordre du jour :

- Vote des subventions aux associations pour 2021.
- Création d'un poste d'adjoint technique.
- Délibération relative à l'exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties suite à la réforme de la taxe d'habitation.
- Délibération pour validation des modifications de l'adressage (nom et numérotation des chemins).
- Point sur la rentrée scolaire.
- Compte rendu bâtiment voirie.
- Compte rendu urbanisme.
- Compte rendu VDD et syndicats.
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2021-039 – Vote des subventions pour 2021

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux organismes ci-dessous, pour l'année 2021 :

ADMR Branche Aide-ménagère St Didier Base : 1 €/hab.	900,00 €
ADMR SSIAD des 2 Vallées Val de Virieu	300,00 €
Centre Léon Bérard	250,00 €
Pupilles Enseignement Public	50,00 €
Ski Club La Tour du Pin	100,00 €
Rugby Club les Vallons	100,00 €
Ass. Coordination Gériatologique Virieu	50,00 €
EFMA Bourgoin Jallieu	180,00 €
USCP	400,00 €
MFR La Grive	60,00 €
Lycée professionnel de l'Ain	60,00 €

N° 2021-040– Création d’un emploi d’adjoint technique.

Monsieur le maire informe l’assemblée que, conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du départ à la retraite de l’adjoint technique en place et afin de pouvoir à son remplacement il convient de créer un emploi d’adjoint technique à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- **De créer** un emploi d’adjoint technique à temps complet pour assurer l’entretien des bâtiments et de la voirie communale.
- **De modifier** ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2021.
- **D’inscrire** au budget les crédits correspondants.

Tableau des emplois en 2021 et situation au 1^{er} octobre 2021

		Emploi Pourvu au 1 ^{er} janvier 2021 par des titulaires ou stagiaires à temps complet (TC) ou non complet (TNC)	Emploi pourvu au 1 ^{er} janvier 2021 par des contractuels à temps complet (TC) ou non complet (TNC)	Situation au 1 ^{er} octobre 2021 Emploi qui sera pourvu par des titulaires ou stagiaires à temps complet (TC) ou non complet (TNC)	Situation au 1 ^{er} octobre 2021 Emploi qui sera pourvu par des contractuels à temps complet (TC) ou non complet (TNC)
	<i>Filière Administrative</i>				
Catégorie B	Rédacteur	1 TC		1 TC	
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 TNC		1 TNC	
	<i>Filière technique</i>				
Catégorie C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 TC		1 TC	
	Adjoint technique			1 TC (stagiaire)	
	Adjoint technique périscolaire	2 TNC (stagiaires)	1 TNC	2 TNC (stagiaires)	1 TNC
	Agent de maîtrise	1 TNC (stagiaire)		1 TNC (stagiaire)	
	<i>Filière médico-sociale</i>				
Catégorie C	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1 TNC		1 TNC	
	<i>Filière animation</i>				
Catégorie C	Adjoint d’animation	1 TNC (stagiaire)		1 TNC (stagiaire)	
		4 agents titulaires en 2021 et 4 stagiaires	1 agent contractuel en 2021	9 agents dont 4 titulaires et 5 stagiaires au 1 ^{er} octobre 2021	1 agent contractuel en 2021

Exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties suite à la réforme de la taxe d’habitation.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la réforme de la taxe d’habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications au dispositif d’exonération temporaire. Avant la réforme l’exonération s’appliquait d’office sur la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriété Bâties (TFPB). Cette exonération concernait les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d’habitation durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l’exonération sur l’ancienne part départementales de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l’ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale). La commune peut s’opposer à cette exonération de deux ans totalement ou partiellement. Monsieur le Maire propose de ne pas s’opposer à l’exonération de deux ans. Le conseil municipal valide cette proposition.

Modifications de l'adressage (nom et numérotation des chemins).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise à jour de l'adressage sur l'ensemble du territoire communal avec les services de la Poste afin de s'assurer que chaque habitation soit bien référencée ainsi que chaque lieu public. Cette identification précise et à jour est nécessaire notamment pour les services de sécurité, les professionnels de santé, la connexion au réseau fibre et la géolocalisation. Il en résulte que le rapport d'audit dressé par la Poste relève un certain nombre d'adresses non conformes et qu'il convient d'apporter les modifications nécessaires.

Monsieur le Maire propose les modifications d'adressage suivantes :

CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE

ANCIEN NOM DE VOIE	NOUVEAU NOM DE VOIE	Renumérotation	
IMPASSE DU TRAMOLEY	Impasse MONTFALCON	oui	8 numéros
Portion chemin du tramoley	Chemin des VERNES	oui	8 numéros
du 62 au 68 Chemin de la fauconnière "impasse de la fauconnière"	Impasse des CRECERELLES	oui	7 numéros

CREATION DE NOUVELLES VOIES

ANCIEN NOM DE VOIE	NOUVEAU NOM DE VOIE	Numérotation	
74 chemin de la Fauconnière	Impasse des HOBREAUX	oui	5 numéros
33 route de St didier + terrain de boule	Rue CENTRALE	oui	2 numéros
Chemin accès salle des fêtes	Rue Camille BARBIER	oui	3 numéros
les n°1 chemin du tramoley	Impasse des AULNES	oui	Conserver la numérotation des lots de 1 à 15 ?
Création d'un chemin (station d'épuration)	Chemin du GRAND-CHAMP	oui	1 numéro
Création d'un chemin entre le chemin de la motte (39,43,45) et le chemin du tramoley (du 46 au 66)	Chemin des COURREAUX	oui	9 numéros
du 32 au 39 CHEMIN DES VILLETES	Chemin de BOUVARDIERE	oui	4 numéros
VOIE MENANT AU CIMETIERE en numérotant la maison sous le point route et le cimetière	Allée du SOUVENIR	Oui	3 numéros (ajouter la maison au 12).
LOTISSEMENT LE JARDIN DE ST ETIENNE	Impasse de SAINT-ETIENNE	Oui	5 numéros

Voir identification sur la carte jointe ci-dessous	Création sans numérotation de quelques chemins sur la commune	
A	Chemin de l'ETANG	Non
D	Chemin du PRE DU PIN	Non
E	Chemin de la SCIE	Non
F	Chemin des HAYES	Non
G	Chemin de la CHANAS	Non
H	Chemin de la TABLE D'ORIENTATION	Non
K	Chemin du BOIS	Non
L	Chemin FEODAL	Non
N	Chemin de la COLOMBIERE	Non
P	Chemin de FONTENAILLES	Non
Q	Chemin des CHARMILLES	Non

CREATION DE NUMERO SUR VOIE EXISTANTE

ANCIEN NOM DE VOIE	nom de la voie sur laquelle l'adresser	CREATION DE N°
EGLISE	1 Route de VIRIEU	OUI
TERRAIN DE SPORT	15 Route de SAINT-DIDIER	OUI
SALLE DE REUNION	17 Route de SAINT-DIDIER	OUI
ECOLE	19 Route de SAINT-DIDIER	OUI
Chemin des villettes numérotation des n° manquants	Chemin des VILLETES	52, 84, 84bis, 90, 94, 98
Berger-Poulat (menuiserie)	? allée des Grébilles	OUI

Le plan vous sera remis lors de la séance du conseil.

Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, pour validation définitive.

Point sur la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire s'est bien passée avec un effectif de 100 élèves, en baisse par rapport à l'an dernier. La répartition est la suivante :

PS-MS : 24 élèves

GS-CP : 23 élèves

CE1-CE2-CM1 : 25 élèves

CMI-CM2 : 28

Au niveau du périscolaire la première semaine reste une semaine avec peu d'effectif. Celui-ci devrait progresser dans les tous prochains jours à la cantine et garderie.

Compte rendu bâtiment voirie.

Bâtiments :

Suite au contrôle électrique des bâtiments, quelques observations ont été faites à savoir :
Issues de secours qui doivent être de la même marque dans le même bâtiment (salle des fêtes et école maternelle) et problème sur un différentiel cantine.

Remplacement des pavés leds salle Mont-Blanc et à l'école classe 1 et salle d'évolution.

Les stores de la classes 2 ont été livrés et seront installés prochainement.

L'éclairage des tableaux VPI des classes 3 et 4 ont été modifiés.

Le four qui était à la salle des fêtes et hors d'usage a été déposé à l'entreprise Guyonnet pour vente au titre de fonte et ferraille.

Visite de M. Feurer pour le contrôle et suivi en énergie partagé et entretien sur la mise en place d'une chaudière centrale.

Remplacement par les Verres Isérois des vitrages qui ont été endommagés sur l'abri basket et aux écoles.

Le nettoyage de l'ensemble des vitres des bâtiments communaux a été réalisé par Net services la dernière semaine d'août.

L'entreprise Giroud dans le cadre du contrat annuel, a assuré l'entretien des chaudières fuel et gaz.

Mise en sécurisation du groupe scolaire. La commune a été attributaire d'une subvention de 50% au titre du FIPD, soit 18.383 €.

Vidéoprotection : Suite au rapport établi par la gendarmerie nationale la commune doit faire réaliser par un cabinet spécialisé une étude de faisabilité technique et chiffrage pour l'implantation des caméras de surveillance, telle que préconisée par le référent gendarmerie.

Voirie :

Les travaux d'emplois partiels prévus pour 2021 ont été exécutés durant l'été. Compte tenu de la forte pousse des végétaux bordant la voirie communale, un passage supplémentaire d'élagage a été nécessaire, en juillet sur le territoire communal.

Durant l'automne il sera exécuté le curage des fossés et le marquage au sol.

L'entreprise Perrin Franck a exécuté la pose des panneaux de signalisation et le débroussaillage de haies sur différents lieux communaux.

Cimetière :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ossuaire communal ne comporte aucun habillage et que l'entretien de ce lieu est à la charge de la commune. Il indique qu'il a fait établir un devis auprès de l'entreprise Tinti pour la fourniture et pose d'un monument comprenant un placage avant, droit et gauche, d'une semelle avant et côtés ainsi que d'une semelle closoir arrière, d'une tombale, le tout pour un coût de 2850 € H.T.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Plaque salle des fêtes :

Suite à la décision de dénommer la salle des fêtes Salle Camille Barbier une plaque en son honneur sera érigée et placée sur le fronton de la salle des fêtes.

Un devis a été demandé à l'entreprise Tinti pour la fourniture et pose d'une plaque en granit Noir Zimbabwe avec l'inscription suivante : Salle Camille Barbier – Maire de Le Passage de 1956 à 2001 – Initiateur et bâtisseur de la salle avec l'aide de bénévoles – Inaugurée en 1982.

Le devis s'élève à 766 € H.T.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Compte rendu urbanisme.

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable :

- Permis de construire déposé par M. MUNOZ pour la construction d'un bureau avec vestiaires au chemin de Chélieu.
- Permis de construire déposé par M.Sancho/Mme Chollat pour la construction d'une maison individuelle chemin du Magnit.
- Déclaration préalable déposée par M. Bousselin chemin de la Fauconnière pour la modification d'ouvertures (transformation fenêtres en baies vitrées)
- Déclaration préalable déposée par M. Guerre lotissement le Jardin des Vernes pour la pose d'une piscine semi enterrée.

Compte rendu VDD et syndicats. Néant.

Questions diverses

Prochaines réunions :

Commission Communale d'Action Sociale le lundi 20 septembre 2021 à 19 heures 30.

Conseil municipal le jeudi 7 octobre 2021 à 20 heures précédée de la commission urbanisme.